CCDMD
2011/01/01

La question des élèves allophones

Sources à l'appui

Qu'est-ce qu'un allophone ? Il y a un peu plus de 10 ans, la linguiste Annie Desnoyers répondait à cette question dans un numéro de Correspondance *portant sur le français des allophones inscrits dans les cégeps de langue française. Voici des extraits de sa réponse.*

- « Une langue seconde est, selon [l'hypothèse de la période critique], « une langue apprise **après** la puberté ». Par le fait même, une langue première est une langue apprise **avant** la puberté. »
- « Un locuteur de français langue seconde est une personne ayant appris le français **après** la puberté. Une personne ayant commencé à apprendre le français à l'école maternelle, par exemple, n'est donc pas un locuteur de français langue seconde, le français faisant partie de ses langues premières. »
- « Un allophone du réseau collégial francophone québécois est un élève ayant appris le français **après** la puberté. Dans le secteur régulier, cela signifie que cet élève parle français depuis très peu de temps, quelques années au plus. »

Source : Annie Desnoyers, « Linguistiquement parlant, qui est véritablement allophone ? » *Correspondance*, vol. 5, n^{o} 2, 1999, p. 2 et 3.

- « La Fédération des cégeps considère que des mesures s'imposent pour établir une accessibilité équitable à l'obtention du diplôme collégial […]. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de test de classement visant spécifiquement la clientèle allophone du collégial : le ministère de l'Éducation pourrait élaborer un test, constitué de plusieurs niveaux, qui permettrait d'établir un diagnostic raffiné prenant en compte, entre autres, le fait que les allophones ne forment pas un bloc homogène. Il faudrait également mettre au point un ensemble de cours qui prépareraient aux cours de mise à niveau en français les allophones admis dans un collège francophone et jugés non aptes à suivre les cours de mise à niveau disponibles. Dans certains cas, une session complète d'accueil et d'intégration pour de tels étudiants devrait être envisagée, avec un ratio adéquat professeur-étudiants. De telles mesures seraient de nature, croyons-nous, à traiter équitablement les étudiants prêts à poursuivre leurs études collégiales en français et à donner à tous une pleine chance de succès. »

Source : Fédération des cégeps, mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, p. 5.

Pour nourrir la réflexion sur la langue, l'enseignement ou l'éducation, pour faire sourire, bousculer les certitudes, envoyez fragments d'œuvres, extraits d'études, passages d'articles, etc. à dfortier@ccdmd.qc.ca. Prière d'indiquer vos sources !

CCDMD